

vidu. Par exemple, si je m'en vais en Colombie-Britannique, je crois que je suis responsable jusqu'à un certain point comme individu de cette action. Si je puis demeurer dans le centre du pays ou dans les provinces des Prairies et y trouver de l'emploi, je ne dois pas me plaindre si je ne puis me procurer de l'emploi le lendemain de mon arrivée à Vancouver.

L'hon. M. HAIG: Mais, on me dit que le chômage est considérable dans cette région.

L'hon. M. MITCHELL: Lorsque j'étais à Vancouver à Noël, il y a deux ans, on estimait le nombre des sans-travail à 13,500. A l'époque, on réclamait avec instance un programme de travaux publics. J'eus des entrevues avec un groupe d'hommes d'affaires et avec les ouvriers. Je leur confiai: "Les travaux publics sont un gaspillage — n'y pensez pas." Je suis un de ces optimistes qui croient que nous allons jouir d'une prospérité continue à condition que notre peuple fasse preuve de bon sens. Je crois que cet état de choses en Colombie-Britannique n'est que temporaire. Bien que mon jugement se soit avéré juste il y a deux ans, je n'irai pas faire de prédictions trop catégoriques dans les conditions actuelles.

L'hon. M. HAIG: Mais il n'y a aucun endroit dans les provinces des Prairies où l'on puisse renvoyer ces gens.

L'hon. M. MITCHELL: Nous avons un plan en marche pour leur déplacement, un comité est en train de préparer un plan prévoyant leur retour.

L'hon. M. CRERAR: Si un certain nombre de gens quittent les Prairies à destination de la côte, sans s'assurer d'un emploi au préalable, n'est-ce pas là leur affaire? Allons-nous mettre en pratique la dangeureuse doctrine qu'il appartient à l'Etat de remédier aux faiblesses et aux carences des individus? Je dirai même que si quelqu'un quitte les Prairies à destination de la côte ouest pour se trouver de l'emploi, et que, n'en trouvant pas, il commence à se plaindre, je le laisserai à son sort sans me faire de mauvais sang à son sujet.

L'hon. M. HORNER: Mais vous avez déjà gâté ces gens; vous prétendez qu'on doit leur trouver un emploi convenable. Je me suis rendu sur la côte et je sais que si ces gens acceptaient n'importe quel ouvrage, il y aurait du travail à faire. Par exemple, un ouvrier qui est finisseur d'intérieur, ne veut pas faire autre chose; il lui faut de l'emploi convenable. Si l'on retranchait cette disposition des règlements, le problème serait résolu.

L'hon. M. MITCHELL: N'est-il pas juste de demander qui de nous n'aimerait pas être à Victoria ou à Vancouver aujourd'hui? Mais quelqu'un doit demeurer ici et faire l'ouvrage. C'est un désir bien humain que de vouloir habiter une région plus chaude, — les oiseaux le font.

L'hon. M. HAIG: Mais vous prenez des personnes déplacées en Europe, vous les recevez à leur arrivée au port et vous les conduisez à leur travail; de plus, vous insistez pour que les employeurs soient fidèles à leurs engagements.

L'hon. M. MITCHELL: Oui.

L'hon. M. HAIG: En même temps, vous retirez des ouvriers de Halifax pour les faire travailler en Ontario ou dans Québec.

L'hon. M. MITCHELL: Oui.

L'hon. M. HAIG: Et il y a encore 4,000 sans-travail dans cette ville. Je ne crois pas que l'idée formulée par mon honorable ami de Churchill puisse résister à cette critique. Je puis me tromper, mais je ne crois pas que vous puissiez amener des personnes déplacées au Manitoba et les y faire travailler, alors qu'en Colombie-Britannique il y a cinq ou six mille